

RESUME DES PROCEDURES DE DOUANE A LSGN (Neuchâtel-Colombier)

Entrée en vigueur au 1.12.08

ANNONCE

- 1/ Dépôt de la déclaration en douane par internet sur le site <http://www.neuchatel-airport.ch>, page d'accueil, onglet annonce de douane
- 2/ Activation de la déclaration par téléphone au + **41 32 841 31 55** pendant les heures d'ouverture du bureau. Contact direct avec le personnel obligatoire. Pas d'activation par sms, ni message dans le répondeur.

PROCEDURE AU DEPART

- 1/ Activer la déclaration par téléphone au plus tôt 24 heures mais au plus tard 2 heures avant l'heure de départ prévue au numéro de téléphone +**41 32 841 31 55**.
- 2/ Positionner l'avion sur la place douane désignée, vous acquitter de la taxe de douane de CHF 30.-- (+ surtaxe de CHF 20.-- si en dehors des heures de bureau).
- 3/ Sans la présence des agents de la douane ou de la police à l'heure de départ prévue, le vol est libéré.
- 4/ En aucun cas un départ avant l'heure est autorisé. L'heure de départ est l'heure à laquelle le moteur est mis en route.

PROCEDURE A L'ARRIVEE

- 1/ Activer la déclaration par téléphone au plus tôt 24 heures mais au plus tard 1h00min avant l'heure d'arrivée prévue au numéro + **41 32 841 31 55**.
- 2/ A l'arrivée, l'avion passe obligatoirement par la zone douane.
- 3/ En cas d'arrivée avant l'heure, les marchandises et autres biens restent à bord. Le pilote et les passagers se rendent au bureau C où ils attendent l'heure prévue d'arrivée annoncée et suivent les instructions du responsable de service. Ils s'acquitteront de la taxe de douane fixée à CHF 30.-- (surtaxe de + CHF 20.-- si en dehors des heures de bureau).
- 4/ En cas d'arrivée après l'heure prévue, rouler vers la zone douane et se conformer aux instructions du responsable de service. Sans instruction reçue par radio, l'arrêt à la zone douane est obligatoire.
- 5/ Ne pas oublier de clôturer votre plan de vol ATC au 0800 437 837 ou + 41 43 931 61 61!

IRREGULARITES

Tout retard de plus de 30 mn, toute annulation, tout atterrissage intermédiaire imprévu doit être communiqué sans délai au responsable des douanes au +41 32 841 31 55. Un retard se produisant pendant le vol vers LSGN (détour cause météo, vents contraires plus forts que prévu) est géré par le responsable des douanes.

HORAIRES

Le service est disponible tous les jours de l'année ou l'aérodrome est ouvert selon horaire publié (voir VFR Manual AD INFO 2).

Colombier, le 30 novembre 2008

Aéroport de Neuchâtel SA
Le chef de place LSGN



Arsène Gigon